

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le 16 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle du conseil municipal de Sauvian, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, 1ere Vice-présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 2 juin 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER		*
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE		*
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI	*	
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2020

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 6 février 2020.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

Béziers, le 16 juin 2020

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noel BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 6 février.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle du conseil municipal de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 17 janvier 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE		*
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON		*	MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 14 heures.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2019.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N°2 : BUDGET PRIMITIF 2020

Le président présente le budget primitif pour l'exercice 2020. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **4 208 903.35 €** répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 299 079.64	1 299 079.64	2 909 823.71	2 909 823.71

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires validées le 16 décembre 2019.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2020.

DELIBERATION N°3 : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

L'EPTB Orb Libron a contracté, le 8 mars 2019, une ligne de trésorerie de 1 Million d'€ auprès du crédit agricole. Cette ligne de trésorerie a été utilisée à hauteur de 500 000 € pour palier au décalage des versements des subventions de l'opération « Protection de Serignan T2 ». Cette somme devrait être remboursée au 8 mars 2020.

Compte tenu du lancement de la troisième tranche de travaux du chantier de protection de Serignan, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie pour une année supplémentaire et pour un montant de 1 Million d'€. Le président présente la proposition du crédit agricole, annexée à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide la totalité de la proposition faite par le crédit agricole, conformément aux termes du document annexé à la présente délibération ;**
- **Autorise le président à signer toutes les pièces utiles à la mise en place de la ligne de trésorerie.**

DELIBERATION N°4 : AVENANT DE DELAI AU MARCHÉ « PRESTATION D'ÉLABORATION DES DOSSIERS DE DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT SUR UN PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES FLEUVES ORB ET LIBRON ».

Le marché « Prestation d'élaboration des dossiers de Déclaration d'Intérêt Général portant sur un plan pluriannuel d'entretien des fleuves Orb et Libron », a été notifié à l'entreprise OTEIS le 11 février 2019.

Ce marché a été conclu selon les termes du cahier des charges, repris dans l'Acte d'Engagement, pour une durée de un – (1) an à compter de sa notification. La « durée de vie » du marché expire donc au 11 février 2020.

Les délais de réalisation de la mission (tranche ferme + tranche optionnelle) ont quant à eux été fixés à sept – (7) semaines et cadrés par les OS suivants :

- OS n°1 de démarrage des prestations (TF), notifié le 15/02/2019 au titulaire,
- OS n°2 d'arrêt des prestations (TF) notifié le 28/03/2019 au titulaire,
- OS n°3 de reprise des prestations (TF), notifié le 13/01/2020 au titulaire
- Réception des éléments de mission constituant la tranche ferme en date du 14 février 2020.

Les éléments de mission relatifs à la tranche optionnelle n'ayant pas pu être réalisés dans le délai initial, il est proposé de prolonger la durée de la mission de 4 mois supplémentaires, portant ainsi la fin de mission au 11 juin 2020.

Vous trouverez annexé au présent rapport la proposition d'avenant au marché initial.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- De valider la proposition d'avenant au marché en objet et d'autoriser le président à le signer. **ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN**

DELIBERATION N°5 : MEDECINE DU TRAVAIL : CONVENTION EPTB ORB LIBRON – CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT

Le président présente le projet de convention entre le centre de gestion de l'Hérault et l'EPTB Orb Libron relativement à la médecine du travail.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **De valider la convention proposée et d'autoriser le président à la signer.**

DELIBERATION N°6 : CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Selon l'article 242 de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2020. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique concerne le périmètre budgétaire suivant (ci-après dénommés « budgets éligibles à l'expérimentation »):

* d'une part le budget principal de la collectivité,

* d'autre part les budgets annexes suivants (sauf s'ils sont afférents à des entités non concernées par l'expérimentation¹):

- budgets annexes à caractère administratif à l'exception des budgets annexes relatifs aux services publics sociaux et médico-sociaux appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M22,
- budgets annexes à caractère industriel et commercial.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Le cadre du compte financier unique expérimental est fixé par arrêtés du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé des comptes publics et éventuellement modifié par arrêté durant la période d'expérimentation afin de prendre en compte ses évolutions éventuelles.

Le circuit informatique de confection du compte financier unique expérimental (cf. annexe) prévoit une agrégation par les applications informatiques de la DGFIP (Hélios et CDG-D SPL) des données produites par l'ordonnateur et le comptable public, chacun agissant sur son périmètre de compétence. Des contrôles de concordance automatisés entre certaines données transmises par l'ordonnateur et celles figurant dans les états du compte financier unique relevant du comptable seront opérés.

Selon ce circuit informatique, la collectivité ou le groupement devra transmettre au comptable public, via un PES-PJ typé budget, un fichier de données au format XML conforme au schéma publié², correspondant aux données relevant de l'ordonnateur étant observé que la partie sur les « états annexés » sera également transmise au format PDF. Après inclusion de données produites par le comptable public, le compte financier unique sera disponible au format XML dans l'application CDG-D SPL de la direction générale des finances publiques. Le compte financier unique sur chiffres sera validé en ligne dans l'application CDG-D SPL.

Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité ou du groupement, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

La transmission du compte financier unique au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire sera effectuée par la collectivité ou le groupement par voie dématérialisée dans l'application Actes budgétaires.

Les collectivités ou groupements qui expérimenteront le compte financier unique et leurs comptables assignataires seront invités à faire part de leurs observations sur ce nouveau format de compte dans la perspective du rapport que le Gouvernement devra rendre au Parlement sur cette expérimentation au plus tard le 1^{er} juillet 2022.

Est annexée à la présente délibération la convention entre l'EPTB Orb Libron et l'Etat.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le président à signer la convention en objet.

DELIBERATION N°6 : BILAN 2009-2019 D'UNE STRATEGIE DE PROTECTION DES CAPTAGES A.E.P. ET DES MILIEUX AQUATIQUES CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES CAPTAGE DU LIMBARDIE - MURVIEL-LES-BEZIERS. CAPTAGES DE FICHOUX ET DE LA MANIERE PUISSEGUIER : DEMANDE DE SUBVENTION

Les captages d'alimentation en eau potable de la commune de Murviel les Béziers, exploité par la Communauté de Communes des Avants Monts, et les captages de la commune de Puisserguier, sont inscrits sur la liste des captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement.

Ces captages présentent une vulnérabilité vis-à-vis des pollutions et font l'objet d'une démarche ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales), soutenue par l'Agence de l'Eau. Plus précisément, des pollutions par certaines molécules pesticides (essentiellement herbicides) ont été constatées.

Dans le cadre d'une démarche concertée, des études ont permis de définir les 'Aires d'Alimentation de ces Captages (AAC) et l'origine possible des pollutions. Des programme d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau ont ensuite été élaborés. Leur mise en œuvre a démarré en 2010.

Une animation locale de la démarche a été portée de 2010 à 2017 par la commune de Murviel les Béziers.

En 2018, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement, la mission a été transférée à la Communauté des Communes des Avants Monts.

Sur Puisserguier, c'est la commune qui a porté l'animation.

² Publié sur le site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/protocole-dechange-standard-pes-0>

L'EPTB Orb Libron souhaite faire un bilan-audit sur les programmes mis en place sur ces AAC et proposer de nouveaux plans d'action à soumettre aux partenaires de ces collectivités.

Le processus d'évaluation envisagé s'appuie à la fois sur la mobilisation de ressources internes, avec l'implication directe de l'animation du programme d'actions dans le processus d'évaluation, et de ressources externes, portant sur un accompagnement méthodologique, l'appui à l'animation de la démarche, et la co-réalisation de l'évaluation, objets de la prestation.

Le montant total de la prestation est estimé à 100 000 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le président à solliciter l'agence de l'eau en appui de cette opération.

Fin de séance : 15 heures

Béziers, le 4 juin 2020

Le Président de l'EPTB Orb Libron

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Jean Noël BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 16 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle du conseil municipal de Sauvian, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, 1ere Vice-présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 2 juin 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER		*
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE		*
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI	*	
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2019

Marie Pierre PONS présente le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		+ 42 384.35		+ 197 783.72		240 168.07
Opérations exercice 2019	2 183 291.38	1 356 199.84	808 294.05	1 246 773.96	2 991 585.43	2 602 973.80
Totaux exercice 2019		- 827 091.54		438 479.91		-388 611.63
Résultats clôture 2020		- 784 707.19		+636 263.63		-148 443.56
Restes à réaliser	551 172.59	1 341 597.09				
Résultats définitifs		+ 5 717.31		+ 636 263.63		641 980.94

Le compte administratif 2019 est conforme au compte de gestion 2019, établi par notre trésorier payeur.

Marie Pierre PONS sort de la salle.

Bernard BAOSC met aux voix le compte administratif et le compte de gestion 2019.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **approuve le compte de gestion et le compte administratif 2019 tels que présentés ci-dessus.**

Béziers, le 16 juin 2020

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noel BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 16 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle du conseil municipal de Sauvian, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, 1ere Vice-présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 2 juin 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER		*
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE		*
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI	*	
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	3
OBJET :	AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le comité syndical, à l'unanimité, valide l'affectation des résultats 2019 suivante :

D001 : Déficit d'investissement à reprendre en 2020 : 784 707.19 €.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 551 172.59 €

Restes à réaliser en recette d'investissement : 1 341 597.09

Besoin de financement compte 1068 : 0

R002 : excédent de fonctionnement à reprendre en 2020 : 636 263.63 €

Béziers, le 16 juin 2020

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noel BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 16 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle du conseil municipal de Sauvian, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, 1ere Vice-présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 2 juin 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER		*
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE		*
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI	*	
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	4
OBJET :	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Marie Pierre PONS présente le budget supplémentaire 2020 qui s'établit comme suit :

Section Investissement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
001 : Déficit d'investissement reporté	784 707.19		
Restes à réaliser en dépenses	551 172.59	Restes à réaliser en recettes	1 341 597.09
2182 : Matériel de transport	5 717.31		
Total dépenses Investissement	1 341 597.09	Total recettes investissement	1 341 597.09
Section Fonctionnement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
60622 : Carburants	1 500.00	002 : excédent de fonctionnement reporté	636 263.63
6064 : Fournitures administratives	1 500.00		
61523 : Voies et réseaux fonction 01 CABM	150 000.00		
61523 : Voies et réseaux fonction 05 AVMT	0.00		
61523 : Voies et réseaux fonction 03 SUD HERAULT	34 398.40		
61523 : Voies et réseaux fonction 04 DOMITIENNE	14 988.00		
617 : Etudes et recherche	425 877.23		
6184 : versement formation	2 000.00		
6615 : Intérêt ligne trésorerie	6 000.00		
Total dépenses Fonctionnement	636 263.63	Total recettes Fonctionnement	636 263.63
TOTAL DEPENSES BS 2020	1 977 860.72	TOTAL RECETTES BS 2020	1 977 860.72

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le budget supplémentaire 2020.

Béziers, le 16 juin 2020

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noel BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 16 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle du conseil municipal de Sauvian, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, 1ere Vice-présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 2 juin 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER		*
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE		*
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOINI	*	
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	5
OBJET :	VALIDATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2019-008

Le comité syndical, à l'unanimité, valide à l'unanimité l'avenant n°1 au marché 2019-008,annexé à la présente délibération.

Béziers, le 16 juin 2020

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noel BADENAS



**AVENANT N° 1
AU
MARCHE N° 2019-008**

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité :

Etablissement Public Territorial de Bassin Orb Libron

Domaine de Bayssan le Haut
Route de Vendres
34 500 BEZIERS
Tel 04.67.36.45.99 - fax 04.67.36.40.25

Titulaire du marché :

OTEIS

Stratégie Concept - Bât. A3
1300 avenue Albert Einstein
34 000 MONTPELLIER
Tel 04.67.40.90.00 - Fax 04.67.40.90.01

Objet du Marché : Plan de gestion concerté du delta de l'Orb

Montant initial du marché :

Montant total de la mission	114 750 € HT
<i>Dont part OTEIS</i>	<i>86 600 € HT</i>
<i>Dont part Festucas</i>	<i>8 000 € HT</i>
<i>Dont part Contrechamps</i>	<i>20 150 € HT</i>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics : Mr le Président
Ordonnateur : Mr le Président

Comptable public assignataire des paiements : M. le Comptable du Trésor

B- DESCRIPTION DE L'AVENANT

Article 1er : Objet

L'objet de l'avenant est de prendre en compte:

- d'une part la situation sanitaire liée au Covid-19 qui a engendré une mise à l'arrêt de la démarche entre le 17 mars et le 11 mai, rendant caduque le délai de réalisation du marché (initialement au 15 décembre 2019 et déjà prolongé par délibération jusqu'au 30 juin 2020). Cette situation a également rendu nécessaire l'adaptation des phases de concertation en cours, ce qui a retardé leur mise en œuvre.
- D'autre part, l'émergence de problématiques spécifiques, non identifiées initialement dans le marché, qui nécessitent des investigations complémentaires.

En conséquence le marché, en date du 15 octobre 2018, dont la désignation est mentionnée au paragraphe A est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : Modifications du marché initial

2-1 Modifications du programme

Les investigations complémentaires sont des prestations techniques qui relèvent de la mission d'Oteis et sont estimées à 5000 € HT:

- Relevés de terrain pour valider le fonctionnement hydraulique : 5 journées hommes, soit 2 500 € HT
- Traitement des données topographique pour intégration dans le modèle hydraulique : 2 journées hommes soit 1 000 € HT
- Réunions préparatoires aux comités de pilotage : 3 journées hommes soit 1 500 € HT.

2-2 Modifications de l'acte d'engagement

L'acte d'engagement est modifié par l'évolution du montant financier, telle que décrite ci-avant. L'acte d'engagement est également modifié en termes de délai. Les mois d'arrêt lié au Covid-19 ainsi que la modification des méthodes de concertation conduisent à repousser de six mois les délais de finalisation de la mission, dont le terme est ainsi fixé au 31 décembre 2020.

2-3 Modifications du Détail estimatif cf 2-1

Article 3 : Modification(s) successive(s) du montant initial du marché :

Avenant numéro	Date de notification	Date de fin d'exécution
1	16/06/2020	31/12/2020
Nouveau Montant total de la mission		119 750 € HT
<i>Dont part OTEIS</i>		<i>91 600 € HT</i>
<i>Dont part Festucas</i>		<i>8 000 € HT</i>
<i>Dont part Contrechamps</i>		<i>20 150 € HT</i>

Article 4 : Dispositions générales

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

C- SIGNATURES

A Béziers, le

Le Président de l'EPTB
Orb Libron

A Montpellier, le

OTEIS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

L'an Deux Mille Vingt, le 16 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle du conseil municipal de Sauvian, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, 1ere Vice-présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 2 juin 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER		*
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE		*
MR MORGIO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI	*	
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	6
OBJET :	VALIDATION DU PROJET DE PAPI D'INTENTION 2021-2022

Frédérique Roman présente le projet de PAPI d'intention 2021-2022, annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition de PAPI d'intention 2021-2022 ;
- Autorise le président à la transmettre aux services de l'Etat, de la Région et du Département, pour examen.

Béziers, le 16 juin 2020

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noel BADENAS